

MINISTÈRE DE LA JUSTICE ET
DU TRAVAIL

SECRETARIAT GÉNÉRAL À L'ADMINISTRATION JUDICIAIRE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

SERVICE DE L'ORGANISATION JUDICIAIRE ET DU PERSONNEL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N°78/704 du 4/12/78

portant nomination des Auditeurs de Justice.

LE DEUXIÈME VICE/PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE
DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DU PLAN

VISAS/

D.B.
D.C.F.

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;
Vu l'acte 005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité Militaire du Parti et fixant ses attributions;
Vu la loi 42/61 du 20 Juin 1961 portant statut de la Magistrature;
Vu le décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 susvisée;
Vu l'ordonnance 63/10 du 6 Novembre 1963 fixant l'organisation Judiciaire et la compétence des juridictions;
Vu le décret 67/50/FP du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires, relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
Vu le décret 75/390 du 26 Août 1975 abrogeant et remplaçant les dispositions de l'article 21 du décret 183/61 du 3 Août 1961 portant application de la loi 42/61 du 20 Juin 1961 relatif au statut de la Magistrature;
Vu l'ordonnance 35/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice du pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;
Vu l'acte 001/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation et structuration du Comité Militaire du Parti;
Vu le décret 78-685 du 12-11-78 portant nomination des membres du Conseil des Ministres;
Vu le décret 77/571 du 11 Novembre 1977 portant institution, organisation et attributions du Secrétariat Général à l'Administration Judiciaire;
Vu la note n° 771/MEN-SGEN/DOC du 14 Septembre 1978 portant orientation des Licenciés en Droit au titre de l'année 1977-1978;
Vu les requêtes des intéressés .

DECRETE :

ARTICLE 1er: Les étudiants dont les noms suivent, de nationalité Congolaise, titulaires de la Licence en Droit, sont nommés Auditeurs de Justice (indice 790).

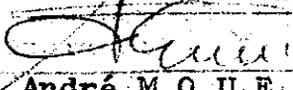
- Mlles- MOKOKO Lucienne, née le 8/7/1955 à Brazzaville
- MOUANZA Viviane, née le 15 Mai 1957 à Pointe-Noire
- SANGOUET Christine, née le 17/7/1953 Dziengoué (Koumoussou)
- MM. - KIMBEMBE Eugène, né le 27 Octobre 1953 à Brazzaville
- MALONGA Ambroise-Hervé, né le 21/6/1953 à Brazzaville

.../...

- MALANDA Julien-Pierre Ausone, né le 22/5/1953 à Brazzaville
- MABOYA-NGANGA Edouard, né le 10/12/1951 à Kinshasa
- MABOUNDA-MANGANDZA Jean-Marie, né le 24/1/1953 à Mouyondzi
- MOUYABI Gilbert, né le 16 Mai 1956 à le Briz (Madingou)
- BATI Benoit, né en 1952 à Kimpolo (Mouyondzi)
- GATSE Jean-Baptiste, né le 20/12/1949 à Inguina (Gamboma)
- SOUSSOULOU Martin, né le 13 Juin 1950 à Kinkoumba (Mindouli)
- KOUNDIGA Daniel, né le 14/11/1955 à Nyanga (Kibangou)
- YOUKOU Hilaire, né le 3 Janvier 1949 à Zanaga

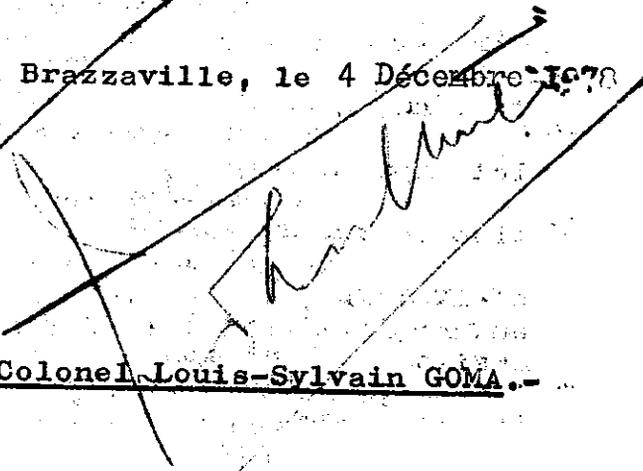
ARTICLE 2: Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au journal officiel de la République Populaire du Congo, et communiqué partout où besoin sera.

Par le Deuxième Vice-
Président du Comité Militaire
du Parti, Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre
du Plan,
Le Garde des Sceaux, Ministre
de la Justice et du Travail

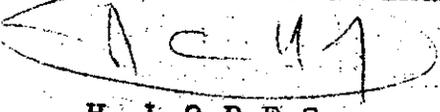

André M O U E L E.-

MOUENI-MOUENI.-

Fait à Brazzaville, le 4 Décembre 1978


Colonel Louis-Sylvain GOMA.-

Le Ministre des Finances


H. L O P E S.

AMPLIATIONS:

MJT/CAB..... 1
SGAJ/DSJ..... 14
Parquet Général 14
D.B..... 2
D.CF..... 2
CAB. P/Ministre 1
B/Courrier..... 2
JORPC..... 1
Intéressés..... 14

